

## **Questions des fournisseurs-N24-20230570A**

### **Question 20**

Selon le critère obligatoire O2, « chaque ressource proposée doit être titulaire d'un diplôme en traduction... ». Le titulariat d'un diplôme en science linguistique avec spécialisation en révision française satisferait-il à ce critère?

### **Réponse 20**

Non. Un diplôme dans un domaine autre que la traduction ne sera pas reconnu au titre du critère obligatoire O2.

**Toutes les autres conditions restent inchangées.**